

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C., DENIS H., Messieurs AGRET R., CHERUEL P., GAUTHIER D., Adjoints
Mesdames BEYNET E., BOUCHE M., PEROT M., Messieurs BESSON S., BENOIT M., MIALHE A., RIEU P., RICHARD B., REBIERE P. Conseillers Municipaux

Procurations : SAINSON A. à DEMANSE J.
MARTIN C. à GAUTHIER D.
AMBLARD E. à MIALHE A.
ASTIER C. à CHERUEL P.

Secrétaire de Séance : RICHARD B.

Avant de passer à l'ordre du jour, monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler par rapport au précédent compte-rendu, conseil municipal du 23 février dernier.

Madame PEROT souhaite intervenir comme suit :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je viens de prendre connaissance du compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2016. Comme je m'y attendais, rien sur mon intervention concernant l'endettement de la commune. C'est très regrettable.

Je souhaite que soit intégré sur ce compte rendu le texte suivant :

Mme PEROT, élue de l'opposition, conteste l'analyse des chiffres sur l'endettement de la commune, suite à l'investissement en cours de réalisation du pôle Jean Ferrat.

Le ratio de 3.7 mentionné sur le document "Salva terra" de janvier 2016, ne révèle pas un taux d'endettement en % mais un ratio de temps en nombre d'années: c'est la capacité de désendettement de la commune.

Il définit le nombre d'années qu'il faut à la commune pour rembourser ses prêts en utilisant la totalité de l'épargne brute qu'elle génère annuellement.

L'analyse de ce ratio s'établit sur une échelle de temps :

entre 0 et 7 ans : acceptable

de 7 à 10ans : limite

de 10 à 12 ans : critique

+ de 12 ans : mise sous surveillance

Aujourd'hui le ratio est "acceptable" mais il ne tient pas compte des futurs coûts de fonctionnement du pôle culturel estimés par la municipalité à 200.000 € par an.

Mathématiquement, si l'on retire 200.000 € de l'épargne brute, le ratio passe en zone critique.

Il nous sera donc difficile, voir impossible de souscrire d'autres crédits pour effectuer les autres investissements nécessaires à la commune.

Madame PEROT a évoqué les futurs problèmes financiers de la commune, si la municipalité persiste dans ce sens. »

Réponse de Monsieur le Maire à l'intervention de Madame PEROT élue de l'opposition.

Objet : Point financier sur le pôle culturel Jean FERRAT

Mme PEROT interpelle M. le Maire « M. le Maire, j'ai vérifié plusieurs fois les chiffres que vous avez communiqués pour l'investissement du pôle culturel et je vous affirme qu'il manque 1 million d'euros pour boucler le budget de l'investissement pour pouvoir construire le pôle culturel ».

Mme vous n'avez tout simplement pas tenu compte du remboursement de la collectivité du prêt TVA de 500 000 € ni de l'encaissement de la TVA en recettes.

Je constate également que vous êtes obligée de concevoir que la capacité de désendettement de la commune (3.7) que vous qualifiez d'acceptable est bonne.

Vous vous projetez dans l'avenir financier de la commune en ajoutant 200 000 € de coût de fonctionnement du pôle culturel qui, selon vous, placerait la commune en zone critique engendrant l'impossibilité d'effectuer d'autres investissements pour la commune.

Madame, vous ajoutez pour les prochains budgets des dépenses et vous ne prévoyez aucune recette. Nous ne vous avons pas attendu pour anticiper les coûts de fonctionnement y compris ceux du pôle culturel, ni pour réduire et mutualiser nos coûts de fonctionnement ainsi que pour anticiper des recettes nouvelles.

Les résultats de clôture de l'exercice 2015 sont excédentaires, les propositions budgétaires 2016 permettent de dégager des excédents de fonctionnement à l'investissement.

Vous ne faites aucune proposition en critiquant systématiquement et faites du pôle culturel votre fonds de commerce en vue des prochaines élections municipales.

Si vous le souhaitez, vous pouvez me contacter afin que je puisse vous expliquer et vous faire comprendre comment se préparent les budgets et s'anticipe la gestion municipale.

Après cette mise au point, nous passons à l'ordre du jour par la présentation du dossier suivant, à savoir :

PRESENTATION ETUDES DE FAISABILITE – PROJET DE CONVENTION POUR REALISATION CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR TERRAIN COMMUNAL

Ce dossier est présenté par Monsieur BUCKI, ingénieur conseil – Energies – Collectivités - Territoires

Dans le cadre de sa mission de conseil confiée par le Grand Avignon, pour accompagner les communes dans leur politique de transition énergétique nous lui avons demandé de nous aider à identifier les potentiels existants sur notre commune.

Ont été identifiés :

- Un gisement d'économie (rénovation de notre école élémentaire Bernard de Ventadour). Une pré-étude a été réalisée.
- Un gisement de ressources financières nouvelles grâce à la production d'énergie renouvelable.

A la demande du Grand Avignon, de Monsieur le Maire en sa fonction de vice-président « énergie » et de Monsieur BUCKI une rencontre a été organisée entre les élus communautaires et les services concernés avec Monsieur Damien Ricordeau, expert financier de la société FINERGREEN. Celui-ci a présenté une solution sensiblement plus intéressante pour la collectivité et les citoyens que celles habituellement présentées par les opérateurs les plus connus.

Là où ces derniers proposent habituellement d'être actionnaire à 100 % et « d'offrir » un loyer grâce à un Bail Emphytéotique, la société FINERGREEN de Monsieur Ricordeau s'était engagée lors de la réunion à trouver des partenaires qui proposeraient :

- De céder pour 1000 € 10% du capital à la commune de la société de production.
- De mettre en place une opération de crowdfunding ou de vente d'obligations convertibles pour permettre aux citoyens de la commune de posséder 10% du capital de la société de production.

Ce schéma innovant, développé dans quelques communes en France serait une première dans la Région et un net progrès par rapport aux projets développés en PACA.

Monsieur Ricordeau a proposé l'entreprise IRISOLARIS laquelle, en plus des engagements précités s'engagerait si le Conseil Municipal, le vote avant le 25 Mars 2016, à lancer sans délai les études environnementales telles que décrites ci-après :

- Etude d'impact faune-flore sur une durée de 9 mois minimum, cette étude est nécessaire pour obtenir le permis de construire
- Audit technique du terrain pour réaliser les plans d'implantation
- Réunion de cadrage avec la DREAL
- Etude du raccordement au réseau auprès du gestionnaire de réseau

Enfin, si le Conseil Municipal en décide, la société IRISOLARIS réaliserait le projet tel que décrit dans la convention jointe à signer entre Monsieur le Maire et la société IRISOLARIS dont les conditions financières ont été pré-cadrées :

- Loyer estimé à 2000 euros l'hectare, loyer qui sera réajusté après les études et notamment l'étude précise du gisement solaire
- Possibilité pour la commune de rentrer au capital de la société de projet à hauteur de 10% maximum pour un montant de 1000 euros
- Possibilité pour les citoyens de participer, via le financement participatif, à la société de production d'électricité de la future centrale, les citoyens pourront être rémunérés à hauteur de 5% ou 7% pour les habitants de la commune, une entrée/sortie sera proposée tous les 5 ans sur la société de projet. Le financement participatif a été fixé à hauteur de 10% maximum du financement du projet.

EN CE QUI CONCERNE LE PROJET DE CONVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UN RESEAU DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRAIN COMMUNAL DU ROC TROUCA.

ADOPTE A LA MAJORITE

5 VOIX CONTRE

MESSIEURS MIALHE A. – RICHARD B.- RIEU P. – Mesdames AMBLARD E. – PEROT M.

Départ de Monsieur BUCKI - pause de quelques minutes pour aborder ensuite le budget par la présentation des comptes de l'année 2015 pour le budget communal et le budget du CCAS.

Monsieur le Maire expose les résultats du compte administratif

1- de la COMMUNE qui fait apparaître des résultats excédentaires comme suit :

Investissement :	1 747 027,20 €
Fonctionnement	496 582,71 €

Etat des recettes engagées non encaissées :	313 432,00 €
Etat des dépenses engagées non mandatées :	1 707 467,00 €

2- du CCAS qui fait apparaître un résultat excédentaire comme suit :

Fonctionnement :	3 793,79 €
------------------	------------

Avant de quitter la salle du Conseil pour permettre le vote des comptes administratifs de la COMMUNE et du CCAS, sous la présidence de Monsieur CHERUEL, Premier Adjoint, Monsieur le Maire précise que ces comptes sont conformes à ceux du percepteur tenus dans le compte de gestion et que les résultats doivent également être approuvés par lui. .

LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE EST ADOPTE A LA MAJORITE
DEUX ABSTENTIONS – MONSIEUR MIALHE A. ET MADAME AMBLARD QUI A DONNE
PROCURATION A MONSIEUR MIALHE

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS EST APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire explique que compte-tenu des résultats de l'exercice 2015, aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée. Les taux seront donc reconduits comme suit :

TAXE HABITATION : 15,37
TAXE FONCIERE BATI : 23,78
TAXE FONCIERE NON BATI : 81,93

Il précise que le budget de la Commune reprend l'ensemble des propositions des différentes commissions – une diminution de 10% a été faite sur l'ensemble de ces propositions à l'exception du budget scolaire et vie associative.

Nous obtenons donc

En section de FONCTIONNEMENT, les résultats suivants :

Dépenses :	2 321 290,00 €
Les recettes de fonctionnement sont estimées à :	2 549 349,00 €
D'où un excédent de :	228 059,00 €

Pour autofinancer la section d'investissement.

En section d' INVESTISSEMENT, les résultats suivants :
Les recettes sont établies comme suit :

Report 2015	{	Excédent	1 747 027,07 €
		Recettes à encaisser	313 431,14 €
			2 060 458,21 €
Proposition nouvelles		537 800,00 €	
Virement de la section fonctionnement		228 059,00 €	

Soit un total de 2 826 317,21 €

DEPENSES

Les dépenses sont établies comme suit :

Report 2015 1 707 463,35 €

Propositions nouvelles 1 329 374,20 €

Total 3 036 837,55 €

Soit un besoin en financement de 210 520.34 € (2 826 317,21 – 3 036 837,55)

Ce montant sera pris sur l'excédent de fonctionnement s'élevant à 496 582,71 €

LE BUDGET 2016 DE LA COMMUNE EST ADOPTE A LA MAJORITE
4 ABSTENTIONS
MESSIEURS MIALHE A. - RIEU P. – MESDAMES AMBLARD E. – PEROT M.

En ce qui concerne le budget du CCAS, il s'équilibre à la somme de 6 793.00 euros en section de fonctionnement uniquement ; ce budget n'assurant aucune dépense ou recette d'investissement.

LE BUDGET 2016 DU CCAS EST ADOPTE A L'UNANIMITE

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016

Monsieur REBIERE présente les propositions examinées par sa commission

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2015	DEMANDES 2016	AVIS COMMISSION	OBSERVATIONS
LASA BASKET	300 €			achat de matériel sur devis
THEATRE POUFFE	600 €	600 €	600 €	
CLUB COUTURE	50 €		50 €	
RCS FOOTBALL	4 600 €	4 800 €	4 400 €	400 € en plus concours 11nov et 8mai
DON DU SANG	380 €	380 €	380 €	
ALS Bureau	6 500 €	400 €	0 €	Total 6 800 €
ALS Gymnastique		800 €	500 €	
ALS Hip-Hop		800 €	800 €	
ALS Zumba		500 €	450 €	
ALS Musique		1 900 €	1500 €	
ALS Taekwondo		800 €	500 €	
ALS Escalade		800 €	700 €	
ALS Mosaïque			0 €	En sommeil
ALS école maternelle		300 €	300 €	
ALS école élémentaire		500 €	500 €	
SALON MONTSAUVE			0 €	en sommeil depuis 2014
LA FLECHE	400 €	500 €	500 €	Projets manifestations sur la commune
CYCLO	100 €	200 €	100 €	
CHORALE	500 €	500 €	200 €	
JUMELAGE	2 400 €	2 500 €	2 000 €	
CHASSE	800 €	1 000 €	600 €	

TENNIS	1 100 €	1 100 €	900 €	
LA FOURNAISE	500 €	1 000 €	500 €	
CLUB 3EME AGE			0 €	En sommeil
LOISIRS CREATIFS	500 €	800 €	550 €	
BALL TRAP			0 €	
VOLLEY BALL			0 €	
MAOW			0 €	
LA BOULE			0 €	
KARATE/VT		820 €	700 €	
HAND BALL	2 000 €	3 000 €	2 000 €	
JUDO	250 €			
ACAI				
MONTANT TOTAL	24 330 €	24 000 €	18 730 €	

LE BUDGET CORRESPONDANT AUX SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS SAUVETERROISES EST ADOPTE A LA MAJORITE
DEUX ABSTENTIONS – MONSIEUR MIALHE ET MADAME AMBLARD

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à la séance.

Le Maire
Jacques DEMANSE

